

PROCES-VERBAL DES TRAVAUX

En attente de validation lors de la prochaine session du Conseil Municipal

Présents : BARBIER Daniel – BRESARD Claudine -VINGDIOLET Marie-Christine – RAINAT Romuald -PLUVINET Michel - DELLA TOFFOLA Aldino – CHABANNES Marie-José - WALSZIEWSKI Philippe – GOLOB Mauricette - MARIN Gérard – NARAT Jacqueline - FUMAT Noël – VIAULT Joséphine – CHOUGNY Jacques – CHAUVET Dominique – DUMONT Sylvie – BOUCHIER Nathalie – URBANOWSKI Aline - DUBREUIL Danielle – RAPIAT Michel – KUPIECKI Michèle – PITOUT BYZEK Joëlle

Excusés : LESAUX Jean-Pierre Procuration à Gérard MARIN
GIRARD Pascal Procuration à Michel PLUVINET
DUCLOUX Philippe Procuration Aline URBANOWSKI
LANOIZELEE Anita Procuration à Claudine BRESARD
DUMONT Rodolphe Procuration à Danielle DUBREUIL

Le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux conseillers qui siègent pour la première fois dans les locaux de la mairie rénovée, et précisant que mêmes si certains aménagements mineurs restent à faire, les utilisateurs principaux que sont le Public et le Personnel ont fait part de leur satisfaction en termes de conditions d'accueil et de travail.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après appel de candidature, Madame Jacqueline NARAT est nommée, à la faveur d'un vote unanime, en qualité de secrétaire de séance.

DÉCISIONS PRISES SUR DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS : COMPTE-RENDU

Conformément aux stipulations de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte à l'Assemblée de la consistance des décisions prises par lui depuis la séance publique du 15 décembre 2009, en exécution de la délibération portant délégation d'attributions à son profit, à savoir la signature de 7 renoncations à l'exercice du droit de préemption urbain.

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2010 : PROCÈS-VERBAL DES TRAVAUX – LECTURE ET ADOPTION

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Madame BRESARD en profite pour adresser ses remerciements à toute les personnes qui ont pris des nouvelles de son mari ces derniers mois et témoigné de leur soutien.

POLITIQUE FONCIÈRE 2010

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire qui lui dresse le bilan de la politique foncière menée par la Commune en 2010 :
vente située sur le territoire de la Commune de LA MACHINE :
Cession de terrain à Monsieur et Madame LADRIERE

Après en avoir délibéré

APPROUVE la politique foncière menée en 2010 par la Commune

Préalablement à la présentation des comptes administratifs, le Maire fait la déclaration suivante :

« Chers Collègues,

Le Maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondants aux différents budgets annexes. Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente également les résultats comptables de l'exercice pour approbation par l'Assemblée Délibérante qui l'arrête définitivement par un vote. »

Madame BRESARD prend la présidence de l'assemblée, pour présenter les comptes administratifs 2010.

LE COMPTE ADMINISTRATIF retrace la comptabilité de l'ordonnateur, c'est un document comptable de résultats. Il rend compte des réalisations par rapport aux prévisions inscrites dans le budget, tant en recettes qu'en dépenses. Il retrace les recettes et les dépenses réelles de l'exercice, les restes à réaliser et arrête les résultats.

LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES, constituée par notre assemblée, s'est réunie le mercredi 02 février courant aux fins :

1) D'examiner les écritures des comptes administratifs pour l'exercice budgétaire 2010

- a) De la base de loisirs de l'étang Grenetier
- b) Du service communal de l'eau potable
- c) Du service communal de l'assainissement collectif
- d) Du budget lotissement n°1
- e) De la ville (comptabilité principale)

2) D'arrêter les résultats apparaissant à la clôture de chacune de ces gestions financières

3) de dire si ces examens et arrêtés appellent des observations pour irrégularités, frauduleuses ou autres

4) De formuler une proposition d'affectation des résultats apparaissant en clôture et en section de fonctionnement de chacune de ces différentes gestions

Je vous rappelle que la comptabilité communale fait, au niveau de son exécution, intervenir deux acteurs : l'ordonnateur (le Maire), le Receveur Municipal (le comptable du Trésor Public) .

Au terme de ses différents examens détaillés et contrôlés, la commission a décidé, à **l'unanimité** :

- 1) D'assurer à notre assemblée **qu'aucune irrégularité ou omission n'est intervenue** dans l'exécution des comptabilités à la charge du maire- ordonnateur.
- 2) De l'assurer que **les résultats définitifs apparaissant aux balances de clôture de ces comptabilités procèdent rigoureusement des opérations passées**
- 3) De demander s'il y a **sincérité dans les restes à réaliser**
- 4) **De vous proposer d'adopter, sans réserve aucune, chacun des comptes administratifs** qui vous seront présentés – sans qu'il y ait lieu de tenir une nouvelle commission permanente des finances dont la précédente eût été, alors, inutile
- 5) **De vous proposer une formule d'affectation des résultats** apparaissant en section de fonctionnement de chacune des comptabilités examinées

J'ajoute que, si les compte de gestion du Receveur sont soumis à votre approbation par et sous la Présidence du Maire en exercice, **l'approbation des comptes administratifs est proposée par et sous la Présidence spéciale d'un élu de notre Assemblée en l'occurrence moi-même**

A) Compte administratif de la Base de Loisirs de l'Etang

La balance de clôture, pour 2010, fait apparaître :

- 1) un *excédent de fonctionnement* de 11 167,95 €,
- 2) un *déficit d'investissement* de 11 167,95 €,
- 3) *aucun reste à réaliser*.

Le résultat définitif traduit donc un équilibre rigoureux entre les recettes d'ensemble et les dépenses d'ensemble.

1/ ***En ce qui concerne sa section de fonctionnement, les principales dépenses sont constituées :***

- par les charges de l'article 63513 : **302 €**
- par les intérêts des emprunts ... : **2 824,55 €**
- par la dotation aux amortissements : **651,80 €**

Quant à ses recettes, elles sont principalement constituées

- de la redevance versée par l'exploitant de la Guinguette : 6 546,96 €
- de la subvention d'équilibre versée par la commune : 7 971,40 €

2/ en ce qui concerne la section d'investissement, les deux principales charges de celle-ci sont constituées :

- Par la couverture du déficit apparu à clôture de la gestion 2009 : 10 428,45 €
- Par le remboursement du capital des emprunts : 11 819,75 €

Quant à ses recettes, inférieures aux dépenses, elles sont constituées par les produits encaissés au titre des amortissements (651,80 €) et de l'excédent de fonctionnement capitalisé (10 428,45 €)

Mis aux voix, ce compte administratif est adopté à l'unanimité

BUDGET ETANG : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'exercice 2010 laisse apparaître un résultat excédentaire de 11 167,95 €

Après en avoir délibéré

DECIDE
à l'unanimité

D'affecter ce résultat comme suit :

Réserves : 11 167,95 €

B) Compte administratif du Service public de l'assainissement collectif

La Balance de clôture, pour 2010, fait apparaître :

- a) un excédent de fonctionnement de : 112 186,16 €
- b) un excédent d'investissement de : 275 836,30 €

Le Maire prend la parole pour expliquer les raisons de cet excédent. En effet, en 2010 avait été programmée une étude qui devait d'une part lister les branchements individuels plomb à remplacer et d'autre part examiner la possibilité d'étendre la zone d'assainissement collectif à quelques quartiers non encore desservis.

En raison du nombre de chantiers en cours, les services n'ont pu lancer cette étude qui reste d'actualité.

Par ailleurs, et en fonction des résultats des instances en cours relativement au permis de construire des serres, une extension de réseau sera à prévoir en direction des Fontaines

Douces afin de raccorder cette installation aux réseau collectif, si ces travaux ne sont pas pris en charge par la Communauté de Communes.

1) **En ce qui concerne la section de fonctionnement, ses principales dépenses sont constituées :**

- par les fournitures non stockables : 18 121,31 €
- par des fournitures d'entretien : 7 037,04 €
- par de la sous-traitance : 35 827,01 €
- par le remboursement de frais de personnel à la Commune : 25 897 €
- par les intérêts de la dette : 19 858,21 €
- par les amortissements : 106 492,43 €

Quant à ses recettes d'exploitation, celles-ci sont principalement constituées par :

- le produit de la redevance : 142 080,89 €
- la redevance communale au titre des eaux pluviales : 48 585,12 €
- la reprise d'un crédit correspondant à l'**amortissement de subventions antérieurement perçues** et dont la contrepartie figure en dépenses d'investissement, article 1391.

2) **En ce qui concerne la section d'investissement, ses principales dépenses y sont constituées :**

- par des acquisitions de matériels : 2 960,20 €
- par des travaux 25 166,83 € correspondant aux travaux dans le lotissement
- par l'amortissement des subventions : 47 101,18 €
- par le remboursement du capital des emprunts : 18 072,79 €

Ses principales recettes sont constituées par :

- le Fonds de compensation de la TVA : 6 819 €
- les amortissements : 106 492,43 €

Mis aux voix, ce compte administratif est adopté à l'unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Budget Assainissement : affectation du résultat

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'exercice 2010 laisse apparaître un résultat excédentaire de 112 186,16 €

Après en avoir délibéré

DECIDE
à l'unanimité

D'affecter ce résultat comme suit :

Report à nouveau : 112 186,16 €

C/ Compte administratif du Service Public de l'eau potable

Sa balance de clôture, pour 2010, fait apparaître :

- a) un excédent de fonctionnement de 29 581,06 €
- b) un déficit d'investissement de 65,69 €
- c) des restes à réaliser :
 - en dépenses d'investissement de : 80 000,00 €
 - en recettes d'investissement de : 74 079,00 €

1) en ce qui concerne sa section de fonctionnement, les principales dépenses y sont constituées :

- par les intérêts des emprunts : 3 588,44 €
- par la dotation aux amortissements issue des dépenses de fonctionnement: 17 879,37 €

Quant aux recettes de cette même section, celles-ci sont constituées par une opération réelle d'un montant de 45 384,96 € correspondant au produit de la surtaxe instituée par la Commune au profit du service et une opération d'ordre d'un montant de 5 487,49 € et correspondant à l'amortissement de subventions antérieurement perçues, dont la contrepartie figure à l'article 1391 des dépenses d'investissement.

Il faut noter que la consommation d'eau potable est, depuis plusieurs années, en diminution, ce qui risque, à terme, de générer automatiquement, une augmentation de la surtaxe pour équilibrer le budget.

2) en ce qui concerne sa section d'investissement, les principales dépenses y sont constituées :

- par les dépenses correspondant aux travaux du lotissement et au solde des travaux de la tranche 2010.
- par l'amortissement des subventions (5 487,49 €)
- par le remboursement du capital des emprunts (7 978,15 €)

Quant à ses recettes, celles-ci sont constituées, outre par la reprise d'un "antérieur" de 87 654,18 €, par des recettes propres à l'exercice 2010

- des subventions d'équipement..... : 78 735,90 €
- la dotation aux réserves de 2009..... : 24 761,26 €
- la dotation aux amortissements des biens,
Issue des dépenses de fonctionnement..... : 17 879,37 €

Les reports concernent, en dépenses, la première inscription pour la tranche de travaux 2011 (80 000 €) et en recettes, la TVA à récupérer de VEOLIA au titre des derniers travaux transférés.

Mis aux voix, ce compte administratif est adopté à l'unanimité

BUDGET EAU : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'exercice 2010 laisse apparaître un résultat excédentaire de 29 581,06 €

Après en avoir délibéré

DECIDE
à l'unanimité

D'affecter ce résultat comme suit :
Réserves : 29 581,06 €

D) Compte administratif du budget Lotissement

La balance générale de clôture pour 2010 de cette opération d'aménagement urbain fait apparaître, à titre *de résultat définitif un solde débiteur de 301 681,31 €* correspondant au déficit apparaissant en section d'investissement ; les résultats de clôture de la section de fonctionnement révélant un excédent de 7 378,12 €.

La section de fonctionnement de ce budget ne comporte que deux lignes d'opérations, à raison *d'une en dépenses (299 654,79 € correspondant aux travaux du lotissement)* et *en recettes*, une participation de GDF de 7 378,12 € à la desserte des lots en gaz, et la variation des en cours pour 299 654,79 €.

La section d'investissement ne retrace qu'une seule écriture en dépenses (299 654,79 €) et reprend le déficit de l'année antérieure, soit 9 44,64 €

Mis aux voix, ce compte administratif est adopté à l'unanimité

E) Compte administratif principal (Commune)

Sa balance générale de clôture fait apparaître, à titre de *résultat définitif* un solde créditeur *de 1 211 916,68 €*.

Ce résultat global prend en compte, d'une part, *les résultats de clôture de chacune des sections* (fonctionnement et investissement) et, d'autre part, l'ensemble *des restes à réaliser* en section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes.

En outre, il *reprend deux antérieurs*, l'un de 1 072 257,31 €, en *recettes de fonctionnement*, l'autre de 50 184,21 € en dépenses d'investissement.

1) *Sa section de fonctionnement* fait apparaître un excédent de clôture de 3 033 581,58 €, alors que celle *d'investissement* révèle un *excédent de clôture de 666 422,3 €*.

Compte tenu des restes à réaliser, soit 1 240 319,99 €, en dépenses d'investissement et 203 772 €, en recettes d'investissement, **le besoin de financement ressort, dès lors, à la somme de 370 124, 66 €.**

La section de fonctionnement est constituée, en dépenses, **d'opérations réelles** pour 2383 109,17 € et d'opérations d'ordre pour 128 542,06 €; ces dernières opérations (ou dépenses) d'ordre correspondant aux dotations aux amortissements des biens, qui sont une recette d'investissement de l'article 040.

Les dépenses réelles de cette section sont :

Charges à caractère général	:	601 947,46 €
Charges de personnel	:	1 271 633,41 €
Charges de gestion courante	:	478 553,62 €
Charges financières	:	357,33 €
Charges exceptionnelles	:	30 617,35 €

Quant aux recettes de fonctionnement de l'exercice, celles-ci n'incluent que des opérations réelles, à savoir :

Atténuations de charges	:	112 971,25 €
Produits du domaine	:	95 111,27 €
Impôts et taxes	:	1 442 615,78 €
Dotations et participations	:	1 238 397,04 €
Autres produits de gestion courante	:	102 755,74 €
Produits exceptionnels	:	29 584,18 €

2°) **En ce qui concerne sa section d'investissement :**

Les dépenses sont constituées

- de dépenses d'équipement : 1 520 720,58 €
- de dépenses financières : 11 725,29 €

Les dites dépenses d'équipement incluant

- les immobilisations du compte 21 : 192 496,22 €
- les immobilisations en cours du compte 23: 104 711,79 €
- les opérations d'équipement : 1 223 512,57 €

Les recettes sont constituées

- des recettes réelles : 2 355 748,42 €
- des recettes d'ordre : 128 542,06 €

Les recettes réelles étant constituées, quant à elles

- de subventions : 341 071,51 €
- de l'encaissement d'un dépôt : 713,64 €
- de la participation du FCTVA : 52 639,00 €

- de l'affectation aux Réserves : 1 961 324,27 €

Quant aux recettes d'ordre elles sont constituées, pour l'essentiel de la dotation à l'amortissement des biens (128 542,06 €), qui est la contrepartie du crédit inscrit en regard du chapitre 042 des dépenses d'ordre de la section de fonctionnement.

Mis aux voix, ce compte administratif est adopté à l'unanimité

BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'exercice 2010 laisse apparaître un résultat excédentaire de 1 582 041,34 €

Après en avoir délibéré

DECIDE
à l'unanimité

D'affecter ce résultat comme suit :

Réserves : 370 124,66 €

Report à nouveau : 1 211 916,68 €

Le Maire reprend la parole pour adresser ses remerciements au service comptable pour la qualité et la rapidité de son travail puis pour préciser qu'il n'est pas en mesure de présenter les comptes de gestion du receveur, ces derniers n'étant à cette heure pas encore parvenus en mairie.

Les résultats des comptes administratifs ont toutefois été validés par comparaison avec les balances fournies par le comptable.

Les comptes de gestion seront validés lors de la prochaine réunion.

Madame DUBREUIL demande au Maire si, à cette occasion, le nouveau comptable de la collectivité pourrait être présenté au conseil. Le Maire lui fera parvenir une invitation.

Travaux de la Mairie : renonciation à l'application aux entreprises des pénalités prévues aux marchés

Le Maire expose au Conseil que les travaux de la Mairie ont connu un léger retard au moment des travaux de finition. Certes, dans de tels cas, les cahiers des charges prévoient l'application aux entreprises de pénalités de retard mais, en la circonstance, les entreprises ont eu à gérer des problèmes liés à la précocité de l'hiver. C'est la raison pour laquelle les peintures extérieures ont été partiellement différées. Toutefois, il attire l'attention du Conseil sur la situation critique des entreprises locales, la Ville ayant, par ces travaux et à son modeste niveau, participé à la survie économique de ces artisans.

En conséquence, il propose de ne pas leur appliquer de pénalités de retard

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

De ne pas faire application aux entreprises des pénalités prévues aux marchés

Travaux eau potable Tranche 2011

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

D'inscrire au budget primitif 2011 du budget annexe du service de l'Eau une tranche de travaux 2011, concernant les rues Paul Vaillant-Couturier, Poussereau Pergaud et du Puits Velleret.

D'arrêter le plan de financement de ces travaux comme suit :

Maîtrise d'œuvre :	9 804,00
Travaux	212 540,50
Mission SPS	660,00
Branchements	30 395,00
Divers – imprévus	1 600,50
Total HT :	255 000 €
TVA	49 980 €
Total TTC :	304 980 €

D'inscrire cette dépense au budget primitif 2011 du service annexe de l'eau

De solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Nièvre, et auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Activités périscolaires : signature de conventions avec le groupement d'employeurs ADESS 58

Marie-Christine VINGDIOLET présente ce dossier, et propose au Conseil d'autoriser le maire à signer avec le GE ADESS 58 une convention pour pourvoir ponctuellement au remplacement de l'intervenant en baby gym.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

D'autoriser le Maire à signer avec le Groupement d'Employeurs ADESS 58 la convention annexée à la présente délibération, pour la mise en œuvre de l'activité périscolaire Baby Gym

Activités périscolaires : signature de conventions avec l'EPCC

Elle demande également au Conseil d'autoriser le Maire à signer avec l'EPCC la convention de mise en place de l'activité éveil musical aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2010-2011.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

D'autoriser le Maire à signer avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle de la Nièvre la convention annexée à la présente délibération, pour la mise en œuvre de l'activité périscolaire Eveil Musical

Subvention à l'Association Sportive des Ecoles Primaires de La Machine pour le financement d'une classe Découverte

Michel PLUVINET présente ce dossier qui concerne une demande de l'école primaire, en vue d'organiser fin mai – début juin une classe découverte. Elle concernerait, en 2 sessions, 94 enfants pour un coût total de 13 677,20 € auquel la Ville est appelée à participer à hauteur de 4 700 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

D'attribuer une subvention d'un montant de 4 700 € à l'Association Sportive des Ecoles Primaires de La Machine pour le financement d'une classe Découverte
Dit que ce crédit sera inscrit au Budget Primitif 2011 de la Collectivité, article 6574, et financé sur fonds propres

Subvention 2011 au Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

D'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale de LA MACHINE un acompte d'un montant de 10 000 € sur la subvention de fonctionnement 2011
Dit que la dépense, financée sur ressources propres, sera inscrite au budget primitif 2011, article 657362

Budget primitif 2011 : ouverture de programmes

Le Maire demande au Conseil l'autorisation d'engager une dépense avant le vote du budget primitif. Cette dépense concerne la pose d'un filet anti-pigeons sous le préau de l'école primaire, les déjections de ces volatiles étant glissantes et donc dangereuses pour les enfants en récréation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- 1) de réaliser des travaux d'installation d'un filet de protection contre les pigeons à l'école Albert Camus, par autofinancement
- 2) D'ouvrir pour ce programme un crédit de 2 500 €
- 3) Que sera inscrite au budget primitif 2011 la dépense effectivement réalisée

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire précédant le budget mais qu'il ne donne pas lieu à délibération.

Il commente brièvement le document remis aux conseillers, lequel a pour but d'éclairer le contexte national, départemental mais surtout local, dans lequel interviendra le vote du budget. Il comporte des éléments de comparaison de nos résultats comptables par rapport aux collectivités de même importance, et des éléments de fiscalité propres à LA MACHINE.

Ce document n'est en aucun cas un budget mais il trace des pistes de travail pour les semaines à venir, qui doivent être replacées dans le contexte machinois.

Aussi, il se positionne en faveur d'un nouveau gel de la fiscalité locale, mais précise que les nécessités du budget primitif prévaudront, compte tenu du manque de visibilité liée à la réforme de la fiscalité et aux concours de l'Etat, et de l'augmentation fulgurante de la contribution communale au service départemental d'incendie et de secours.

Il met en exergue les deux atouts locaux que sont cette fiscalité stable et un endettement quasi nul, lesquels permettent d'envisager la réalisation de quelques projets structurants, au premier chef desquels on trouve la rénovation du centre bourg, puis l'installation de la bibliothèque dans la cour du musée et enfin le déménagement de la salle de musique.

Dans le même esprit, il espère que pourra être poursuivi le mouvement de compensation entre la surtaxe eau (appelée à augmenter) et la redevance d'assainissement susceptible d'atténuer cette hausse.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire rappelle que le permis de construire accordé à RESS pour la construction des serres a fait l'objet d'une requête en suspension devant le tribunal administratif de DIJON, puis d'une requête en annulation pour excès de pouvoir devant cette même instance, de la part d'une association dénommée DECAVIPEC. La première instance s'est déroulée début février et le jugement devrait intervenir avant la fin de la semaine. Il regrette la quantité d'énergie qu'il faut sur ce dossier, alors que tant de choses restent à faire.

Monsieur MARIN, tout en reconnaissant à toute association le droit d'aller devant la justice, ne comprend toujours pas l'intérêt à agir de cette association, leurs préoccupations

environnementales dans ce dossier n'étant pas très évidentes. Par ailleurs, leur argumentation recèle de nombreuses contradictions.

Monsieur CHOUGNY s'interroge sur la crédibilité départementale d'une telle association qui a vocation à intervenir sur le canton de PREMERY.

Monsieur FUMAT réaffirme que sa priorité reste l'emploi et doute que les membres de cette association ait la même.

Madame BRESARD informe le Conseil de la démission du « gérant » de la Guinguette et de la nécessité de relancer une consultation, après toilettage du contrat de domanialité.

Elle souhaite regrouper autour d'elle un groupe de travail pour réfléchir sur ce dossier.

Se déclarent volontaires :

Mesdames Sylvie DUMONT – Nathalie BOUCHIER – Mairie José CHABANNES – Danielle DUBREUIL – Dominique CHAUVET – Monsieur Aldino DELLA TOFFOLA.

Michèle KUPIECKI déplore la faible participation à la première séance de formation sur le défibrillateur, la seconde ayant lieu le 15 février à 17h00 aux Glénons.

Mauricette GOLOB adresse ses remerciements à la Ville pour la nouvelle porte installée au Club des Aînés Ruraux.

Michel PLUVINET rappelle la cérémonie commémorative de la catastrophe minière le 18 Février prochain.

La séance est levée à 20h00